

SEANCE ORDINAIRE DU 26 MAI 2005

Président : M. Thierry AESCHBACHER
Vice-président : ---
Secrétaire : M. Bernard DESPLANDS
Membres : MM. Gilles AUGSBURGER, Marc GUILLERMIN,
André RICHERT

Sont présents :

M. Javier ALONSO, Mme Luisa ALONSO-PENTZKE, MM. Alain BOSSHARD, Pierre BUTSCHI, Mmes Monique BUUNK-DROZ, Martine CASUTT, Mariefrance DANCET, MM. Alain ERETZIAN, Yves FAVRE, Nicolas FORT, Mme Hélène GIACOBINO, M. Pierre JAQUET, Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, MM. Jérôme MAILLARD, Christian MARCHIANDO, Charles PAGE, Alberto PEREZ-IRIARTE, Roland PESSE, Frédéric PROGIN, Mmes Louise REY, Piera ROUGE-LUETTO, Myriam SCHMID, MM. Karel STUDER, Victor TODESCHI, Pierre-Alain VOLERY, Dominique ZEHFUS

Excusés : M. Fabrice BADET, Mmes Claudine CORMINBOEUF,
Marceline DILONARDO, Andrée JELK-PEILA

Assistent à la séance : M. François LANCE, Maire
M. François BAERTSCHI et M. Pascal CHOBASZ,
Conseillers administratifs
Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Prestation de serment de M. Roland PESSE
- 2) Approbation de l'ordre du jour
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 28 avril 2005
- 4) Communications du Bureau
- 5) Communications du Conseil administratif
- 6) Propositions du Conseil administratif
- 7) **Commission des travaux et constructions – Séance du 12 mai 2005 –**
Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER
 - a) Ecole de la Caroline – Assainissement de la chaufferie commune –
- Raccordement au réseau Cadiom **p. 639** **Arrêté**
- Crédit d'investissement (Fr. 150'000.--) **p. 640** **Information**
 - b) Point sur le chantier de la piscine de Marignac
 - c) Divers
- 8) **Commission de l'aménagement du territoire –**
Séances des 6 avril et 11 mai 2005 -
Rapporteurs : Mmes Claudine CORMINBOEUF et Anne-Claude JUILLERAT
VAN DER LINDEN
Projet de plan de site No 29406A-543 du village du Grand-Lancy **p. 644** **Arrêté**
- 9) **Commission de l'aménagement du territoire – Séance du 11 mai 2005 –**
Rapporteur : Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN
 - a) Demande d'une dérogation à l'indice d'utilisation du sol (0,32) sur la
parcelle 4035, feuille 31 de Lancy, au 16, chemin du Petit-Voiret **p. 642** **Arrêté**
 - b) Divers

Séance ordinaire du 26 mai 2005

- 10) **Commission de l'aménagement du territoire – Séances des 2 mars et 11 mai 2005 – Rapporteurs : Mmes Claudine CORMINBOEUF et Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN**
Demande d'une dérogation à l'indice d'utilisation du sol (0,40) sur les parcelles 828 et 829, feuille 23 de Lancy, au 112, route du Grand-Lancy **p. 643 Arrêté**
- 11) **Commission de la sécurité – Séance du 18 avril 2005 – Rapporteur : M. Fabrice BADET**
a) Problèmes de sécurité liés à l'exploitation du tram à Lancy
- Audition de M. Z. El-Hindi de l'Office des transports et circulation et M. J.-L. Mary des Transports publics genevois **p. 645 Information**
b) Divers
- 12) **Commission de l'environnement – Séance du 17 février 2005 – Rapporteur : Mme Marceline DILONARDO**
a) Propositions des Ateliers du futur de l'Agenda 21
- Gestion des déchets – Suite à donner **p. 648 Information**
b) Divers
- 13) **Commission de l'environnement – Séance du 21 avril 2005 – Rapporteur : Mme Piera ROUGE-LUETTO**
a) Audition de M. Daniel Chambaz, Directeur du Service cantonal de gestion des déchets du Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement
- Propositions de l'Atelier du Futur No 4 **p. 650 Information**
b) Divers
- 14) **Commission de la culture – Séance du 2 mai 2005 – Rapporteur : M. Christian MARCHIANDO**
a) Fonds municipal d'arts visuels et appliqués **p. 652 Information**
b) Axes prioritaires du centre socioculturel Lancy-Sud **p. 654 Information**
c) Divers
- 15) **Commission des finances et logement – Séance du 9 mai 2005 – Rapporteur : M. Karel STUDER**
Divers **p. 655**
- 16) Election du Bureau **p. 656**
- 17) Désignation d'un représentant du parti Socialiste pour le comité du Terrain d'aventures du Petit-Lancy **p. 657**
- 18) Désignation d'un représentant du parti Socialiste pour la Commission d'exploitation du stade de Lancy-Florimont **p. 657**
- 19) Propositions individuelles et questions **p. 657**
- 20) Questions du public **Annexe**
- 21) Message du Président sortant **p. 662**

M. AESCHBACHER : J'ai le plaisir d'ouvrir ma dernière séance de présidence de notre Conseil. Je salue la présence de notre Maire, M. François Lance ainsi que celle de M. François Baertschi et M. Chobaz. Je salue également la présence de la secrétaire de notre Conseil, Mme Augsburguer, les matchs à Roland-Garros étant terminés, ainsi que celle de notre fidèle huissier, Jean-Louis Breda et notre secrétaire générale, Odile de Garrini, tous deux présents, malgré la défaite de leur club fétiche hier soir.

Je constate avec toujours autant de plaisir la présence de nombreux chefs de service de l'administration. Je remercie enfin le très nombreux public présent ce soir, parmi lequel, je reconnais de nombreux amis.

Séance ordinaire du 26 mai 2005

J'excuse les absences suivantes : Mme Jelk-Peila, Mme Corminboeuf, Mme Dilonardo et M. Badet.

1. PRESTATION DE SERMENT DE M. ROLAND PESSE

M. AESCHBACHER : Je vais, en préambule, vous lire la lettre de la Chancellerie d'Etat.
*« Messieurs les Conseillers administratifs,
Je vous informe que M. Roland Pesse accepte le mandat de Conseiller municipal de votre commune, pour la législature 2003-2007, suite à la démission de M. Henri Imhof.
En conséquence, je vous prie de bien vouloir faire prêter serment à l'intéressé, lors de la prochaine séance du Conseil municipal, conformément à l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.
Je vous saurais gré d'informer le Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement de la prestation de serment effective de l'intéressé. Je vous prie d'agréer, etc. ».*

M. AESCHBACHER : Je prie le Conseil ainsi que le public de bien vouloir se lever.

Je vais vous lire la prestation de serment, ensuite, je vous demanderai de bien vouloir lever la main droite et de dire : je le jure ou je le promets.

« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République du canton de Genève, d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge, de garder le secret dans tous les cas où il me sera enjoint par le Conseil municipal ».

M. PESSE : Je le jure.

M. AESCHBACHER : M. Pesse, nous prenons acte de votre serment, et vous souhaitons la bienvenue parmi nous au sein de notre Conseil.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. AESCHBACHER : Pour ma part, j'aurais juste une question, Mme Claudine Corminboeuf étant absente, qui va rapporter à sa place ?

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : C'est moi-même.

M. AESCHBACHER : On m'a communiqué au point 11), en l'absence de M. Badet, c'est M. Progin qui rapportera et au point 12), en l'absence de Mme Dilonardo, c'est Mme Rey qui rapportera.

L'ordre du jour est accepté.

Séance ordinaire du 26 mai 2005**3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 AVRIL 2005**

Mme BUUNK-DROZ : Il y a eu une erreur de transmission de mon intervention, à la page 631. J'ai envoyé la correction à Mme Augsburguer qui l'insérera dans le procès-verbal.

M. AESCHBACHER : Le procès-verbal est adopté.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. AESCHBACHER : Nous n'avons pas de communication.

5. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. LANCE : Au terme de mon année de mairie, qui a passé finalement très vite, je tiens à relever la très bonne collaboration avec le Bureau de votre Conseil municipal, tout au long de l'année et j'aimerais féliciter votre Président, M. Thierry Aeschbacher, pour l'efficacité dont il a fait preuve durant ces douze mois pour mener les débats de votre Conseil et de son aplomb pour faire face à toutes les situations !

J'aimerais également vous communiquer la nouvelle répartition des fonctions au sein du Conseil administratif pour la période du 1er juin 2005 au 31 mai 2006 :

- Pascal Chobaz redevient Maire pour la deuxième année de la législature et pour la cinquième fois de sa carrière politique à Lancy ;
- Votre serviteur passe Vice-président
- Et François Baertschi sera le troisième homme.

Pour celles et ceux qui n'ont pas pu assister hier soir à la réception en l'honneur des sociétés lancéennes, je vous informe que le Mérite Lancéen a été remis à M. et Mme Michel Bovey, animateurs depuis plus de 20 ans du Groupe culturel de Lancy, société subventionnée par la commune de Lancy.

A ce sujet, j'aimerais annoncer deux concerts proposés par ce groupe culturel :

- d'abord le samedi 4 juin à 20 h. et dimanche 5 juin à 17.30 h., à la salle communale du Grand-Lancy, l'Atelier d'Orchestre de Lancy, dirigé par votre collègue Monique Buunk-Droz vous proposera son spectacle du 35ème anniversaire en collaboration avec les Ateliers Théâtre de Marignac ;
- ensuite le dimanche 12 juin, à 18.00 h. à l'aula du collège de Saussure au Petit-Lancy, l'Orchestre de Lancy-Genève, dirigé par M. Roberto Sawicki, se produira en concert sous le thème enchanteur « Aquarela do Brazil ».

M. BAERTSCHI : Une communication qui se fait avec des images. Ceci pour les anciens et peut-être aussi pour les nouveaux, est un plan localisé de quartier, dont l'âge est canonique, mais qui néanmoins, pourrait repartir. Les membres de la Commission de l'aménagement du territoire ont été mis au courant d'un projet d'hôtel et de maison

Séance ordinaire du 26 mai 2005

de la sécurité, qui pourraient se réaliser, je dirais, dans un temps pas trop trop lointain.

(Cliché) Il s'agirait d'un projet qui fait cette partie-là. Vous auriez ici la maison de la sécurité, il y aurait ici un hôtel, des commerces et quelques logements, ici, la coopérative de Lancy-Square qui est déjà plus avancée, et semble-t-il, cet immeuble qui pourrait se réaliser, parce qu'une des parcelles qui appartenait à quelqu'un qui ne voulait pas vendre, pourrait maintenant se libérer. On aurait un chantier qui, d'ici quelques mois, pourrait commencer.

Si je vous en parle, c'est que le Conseil administratif devra se prononcer sur une promesse de vente. Vous avez ici la partie qui serait concernée, qui serait la maison de la sécurité, donc ceci n'est pas du tout concerné par le projet qui se réaliserait.

Les terrains qui sont en vert clair sont des terrains de la commune, afin que ce projet qu'on appelle la Couronne de Lancy-Square, puisse se réaliser et aussi pour financer la maison de la sécurité, et bien, il nous faudra vendre des terrains. Pour ceci, le Conseil administratif va devoir faire une promesse de vente de terrains. Ce n'est pas encore la vente, c'est la promesse de vente, en disant : le Conseil administratif est d'accord. L'accueil favorable qui a été fait à la Commission de l'aménagement du territoire nous a incités à aller dans ce sens, et de nous dire : nous nous engageons à vendre ces terrains le jour où le projet se fera, c'est-à-dire, le jour où l'autorisation de construire sera donnée, et à ce moment-là, c'est vous, Conseil municipal, qui devrez avaliser, qui devrez clairement dire, nous sommes d'accord de vendre un certain nombre de terrains. Ceci n'est pas une opération fréquente, souvent, nous achetons des terrains, mais là, nous serons appelés à vendre des terrains, ce qui est relativement logique parce que nous n'allons pas exploiter un hôtel, sauf si votre Conseil va dans l'autre sens, mais ce n'est pas ce que nous avons entendu pour l'instant.

En revanche, la maison de la sécurité doit être financée par nos soins et la vente de ces terrains permettra de financer une bonne partie de la maison de la sécurité.

C'est une information afin que vous soyez au courant de cette opération qui pourrait se faire cet été. Nous sommes, bien entendu, dans le cadre de la Commission de l'aménagement du territoire, tout à fait aptes et d'accord d'aller de l'avant. C'est une information importante. Il se peut que les choses aillent assez vite. Nous devons déjà cet été, décider cette promesse de vente.

J'informe les membres de la Commission de l'aménagement du territoire que la prochaine séance qui aura lieu au début de juin, sera une séance un peu plus longue. Prévoyez un peu plus de temps, car l'ordre du jour s'annonce chargé.

M. CHOBAS : Je m'en voudrais d'entamer l'enthousiasme de mon collègue, mais je crois que je suis Maire pour la quatrième fois et non pas la cinquième.

6. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y a pas de proposition, M. le Président.

Séance ordinaire du 26 mai 2005

M. AESCHBACHER : Je n'aurai jamais eu le plaisir d'avoir une proposition du Conseil administratif.

**7. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS –
Séance du 12 mai 2005
Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER**

**a) Ecole de la Caroline – Assainissement de la chaufferie commune -
Raccordement au réseau Cadiom
Crédit d'investissement (Fr. 150'000.--)**

=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : M. Chobaz nous indique que le budget prévu est beaucoup plus important que celui présenté ce soir pour ces travaux de raccordement au réseau de chauffage à distance.

M. Côte précise qu'une étude a été menée par un ingénieur thermicien, et que le coût de cette opération est 1/3 moins onéreux qu'une solution conventionnelle avec des chaudières. L'énergie consommée est l'énergie facturée, ceci par un comptage de chacun des utilisateurs au moyen de compteurs de chaleur. Une chaudière de secours est prévue en cas de panne du réseau principal.

Un contrat est conclu pour une durée de 30 ans pour cette fourniture d'énergie, et les conduites à distance partent de l'usine des Cheneviers jusqu'aux immeubles de la route du Pont-Butin.

Un commissaire estime que ce type de raccordement gruge quelque peu les installateurs en chauffage genevois.

Il est précisé que la commune de Lancy ne possède pas de bâtiment public branché sur ce réseau.

Un commissaire précise que l'énergie facturée de ce réseau est moins chère que l'usage d'un chauffage conventionnel au mazout.

Le projet d'arrêté est accepté à l'unanimité par les commissaires.

M. RICHERT : C'est avec enthousiasme que les Verts voteront l'arrêté qui permettra à l'école de la Caroline d'être raccordée au réseau Cadiom. Plusieurs bâtiments, à usage d'habitations ou autres, comme le Centre sportif des Evaux, dont on vient d'inaugurer les vestiaires, sont d'ores et déjà chauffés grâce à l'énergie fournie par l'incinération des ordures aux Cheneviers.

Tant au niveau de son coût que surtout du point de vue environnemental, le raccordement à Cadiom est pour la Caroline « la » bonne solution.

L'arrêté 7a) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

Séance ordinaire du 26 mai 2005**b) Point sur le chantier de la piscine de Marignac**

=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : M. Chobaz nous informe que la piscine sera mise en eau le 4 juin 2005, et que le Conseil municipal sera invité à l'inauguration prévue le samedi 25 juin à 11 heures.

M. Côte explique que l'entreprise du gros-œuvre termine le dallage sur le pourtour des bassins et que l'entreprise de carrelage termine les derniers jointoiments.

Les travaux de nettoyage seront entrepris la dernière semaine et les entreprises seront installées dans les roulottes sur le parking à vélos pour libérer les espaces dans l'enceinte de la piscine. Les chaudières à gaz sont prêtes à fonctionner.

Concernant l'aspect financier dans l'état actuel, on se situe à l'intérieur du crédit voté.

Une discussion est ouverte au sujet des remarques d'un commissaire et les réponses des mandataires qui, bien évidemment, divergent dans leurs conclusions respectives.

M. Chobaz a écouté les uns et les autres avec beaucoup d'attention et constate que la date d'ouverture est légèrement différée, que le travail est de bonne qualité, et dans le budget. Il a constaté que l'aspect visuel serait important une fois les travaux achevés et, qu'à ce stade du chantier, les discussions devraient être mises de côté et que l'on reviendrait sur le sujet prochainement pour faire un bilan.

c) Divers

=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : M. Chobaz nous informe que l'autorisation de construire les pavillons provisoires à l'école du Bachet a été délivrée.

MM. Rudaz et Kuonen informent que, suite aux remarques d'un commissaire, ils ont étudié la possibilité de raccorder les eaux usées sur une conduite existante, en accord avec le SEVAC. Une économie d'environ Fr. 25'000.-- serait réalisée en creusant une fouille peu profonde d'environ 90 mètres de long.

M. Chobaz nous indique que l'Eglise nationale protestante de Genève renonce à la construction au chemin des Courtillets pour des raisons financières. La commune étudiera la possibilité de reprendre ce projet dans sa totalité.

Suite à des questions de commissaires, il est précisé que le temple n'appartient pas à la commune et que le résultat du concours des Courtillets n'est pas remis en cause, seuls quelques ajustements seront nécessaires. Une réflexion doit se faire essentiellement sur les places de parking.

**8. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE -
Séances des 6 avril et 11 mai 2005 -
Rapporteurs : Mmes Claudine CORMINBOEUF et Anne-Claude JULLERAT
VAN DER LINDEN**

Séance ordinaire du 26 mai 2005**Projet de plan de site No 29406A-543 du village du Grand-Lancy**

=====

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN présente le sujet : Ce rapport sera fait au nom de Mme Corminboeuf et moi-même. Pour des raisons de simplicité, nous avons fait une fusion du contenu des rapports rédigés.

Avant que la discussion ne soit engagée, le Président refait l'historique de ce projet. Une autorisation préalable de construire a été déposée voici environ 5 ans par les consorts Roch pour la construction à l'angle de la route du Grand-Lancy et des Communes-Réunies (ancien bâtiment Schickli), où il y a actuellement l'information sur le tram, d'un immeuble comprenant une arcade commerciale au rez-de-chaussée, avec l'idée d'y implanter un commerce de proximité et des appartements à l'étage, c'est un projet de rez +2. Des oppositions ayant été déposées contre la démolition du bâtiment existant, la question est allée jusqu'au Tribunal administratif, qui a suspendu sa décision à l'établissement d'un plan de site pour le village. On notera que le propriétaire, malgré les oppositions rencontrées, maintient son projet commercial.

(Cliché) – Le plan de site concerne cette parcelle-ci qui est délimitée par la route du Grand-Lancy, l'avenue des Communes-Réunies et va jusqu'à l'Institut International de Lancy, est délimitée au Sud par l'avenue Eugène-Lance. Il implique le maintien de la végétation, des mesures de protection pour les bâtiments religieux et la conservation en l'état des autres bâtiments. Seul le bâtiment No 59 nous intéresse ici, il doit être démoli et reconstruit en alignement sur les bâtiments existants. Toutefois, lors de la commission du 6 avril, le plan mis à disposition des commissaires était antérieur à la situation présente et il était alors décidé à l'unanimité, que chaque groupe reçoive le dernier plan établi, la correspondance de la direction du patrimoine, la lettre de l'avocat des propriétaires pour pouvoir en discuter en caucus.

Le sujet a été repris en séance du 11 mai, où le caractère extrêmement contraignant du plan de site a été souligné, à savoir qu'il figerait toute construction ou modification dans le périmètre défini.

Plusieurs commissaires ont relevé l'intérêt que représenterait un commerce de proximité en ce lieu, pour les habitants du périmètre et pour la dynamisation du centre du village. Or, un tel projet ne s'insérerait pas dans le plan de site et devrait faire l'objet d'une nouvelle étude. A noter que la majeure partie de la commission considère que le projet architectural proposé s'insérerait bien en ce lieu. On n'a malheureusement pas de cliché ici. C'est un petit bâtiment de 2 étages avec des arcades en bas, un immeuble angulaire avec une grande terrasse.

Autre argument avancé, la construction récente dans le périmètre d'un immeuble de qualité architecturale douteuse, à un emplacement péjorant l'environnement, ne témoigne guère d'un respect de l'intérêt architectural du village du Grand-Lancy.

En conclusion, l'arrêté qui vous est proposé ce soir est un préavis défavorable au projet de plan de site, suivi par 8 commissaires, alors que l'un s'abstenait.

M. FAVRE : Juste une remarque importante avant le vote. La Commission a refusé ce projet de plan de site, mais pour le refuser, il faut voter oui à l'arrêté. Il est important également de savoir que ce vote va aller au Conseil d'Etat avec le préavis, qu'une majorité, la plus forte possible, accepte ce projet d'arrêté, qu'il ait le plus de poids

Séance ordinaire du 26 mai 2005

possible devant le Tribunal administratif, pour marquer la volonté de garder la maîtrise au développement alors que ce plan de site qui est très contraignant. Il n'y a que deux bâtiments qui pourraient éventuellement évoluer, il s'agit de celui qui est dans l'angle et d'un bâtiment au chemin du 1er-Août. Tous les autres, doivent faire l'objet d'opposition, s'il y a un plan de site.

Il y a également un problème une confusion en ce sens qu'il y a eu un recours à l'autorisation de démolir, la Commission des monuments et des sites avait dit qu'il ne fallait pas démolir ce bâtiment, et cette même commission des monuments et des sites, trois ans après, vient avec un plan de site pour dire on peut démolir ce bâtiment. Je vous incite donc tous à accepter cet arrêté, avec la plus grande majorité possible.

L'arrêté 8) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

**9. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE -
Séance du 11 mai 2005 -
Rapporteur : Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN**

a) Demande d'une dérogation à l'indice d'utilisation du sol (0,32) sur la parcelle 4035, feuille 31 de Lancy, au 16, chemin du Petit-Voiret

=====

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN présente le sujet (cliché) : Pour vous situer le lieu, on y parvient en suivant Curé-Baud, et juste avant le Terrain d'aventures, on tourne sur la droite, on passe le Petit-Voiret et on a le lotissement Key West, et celle qui nous intéresse ce soir, se trouve ici, l'avant-dernière des villas, en direction des Verjus.

La demande concerne ici la transformation d'un garage en studio, vous avez un plan de la situation actuelle, donc ici la maison et le garage attenant. La transformation demandée conduirait à une augmentation de l'indice d'utilisation du sol de la parcelle originale du lotissement de 0,30 à 0,31. Pour l'anecdote, cette requête est légitimée par le propriétaire pour des raisons familiales, et la Commission de l'aménagement du territoire a ici vu sa mission commuée en commission des ménages, à savoir qu'il souhaite y loger sa mère, qui vit depuis 5 ans avec lui et son épouse sous le même toit.

Donc l'idée est de transformer le garage en un petit studio avec salle de bains, kitchenette, et donc de supprimer le garage qui se trouvait à cet emplacement. Cette transformation ne changeant en rien le bâti sur le sol, la commission n'y voit pas d'opposition. Une inquiétude a été exprimée concernant le parcage des véhicules sur la voie publique qui découlerait de cette transformation, mais le propriétaire signale que la parcelle reste suffisamment grande pour que leurs véhicules y stationnent.

Le projet d'arrêté a été accepté à l'unanimité.

M. RICHERT : A nouveau, le groupe des Verts accepte cette demande de dérogation à l'indice d'utilisation du sol parce qu'elle est motivée par des raisons d'ordre familial respectables, et parce que l'enveloppe du garage à transformer n'est pas augmentée.

Séance ordinaire du 26 mai 2005

Toutefois, nous refuserons d'autres demandes similaires dans le voisinage proche, ceci afin que de voitures, normalement abritées dans des garages privés, que leurs propriétaires souhaiteraient eux aussi transformer en logements ou autre, ne viennent saturer les stationnements du domaine public déjà fort sollicité au chemin du Petit-Voiret.

L'arrêté 9a) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

b) Divers

=====

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN présente le sujet : Le président évoque une lettre envoyée par M. Baertschi aux membres des ateliers de l'agenda 21 leur suggérant de s'intégrer à la réflexion sur le plan directeur communal et craint la lourdeur de la démarche qui s'ensuivrait. M. Baertschi précise que la lettre était avant tout une invitation à un repas et une mise au point sur les ateliers, certains pouvant concerner l'aménagement du territoire, et que son idée est avant tout d'associer la population à l'élaboration de ce plan, par exemple sous la forme d'un forum. Cette association ne se ferait évidemment que dans un premier temps. L'idée d'un vote de la population sur le sujet est alors avancée par le Président.

**10. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE -
Séances des 2 mars et 11 mai 2005 -
Rapporteurs : Mmes Claudine CORMINBOEUF et Anne-Claude JUILLERAT
VAN DER LINDEN**

**Demande d'une dérogation à l'indice d'utilisation du sol (0,40) sur les parcelles
828 et 829, feuille 23 de Lancy, au 112, route du Grand-Lancy**

=====

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN présente le sujet (Clichés) : Ce projet concerne deux parcelles avoisinant la maison Choffat, aussi appelée Château de Gilly, qui se situe en amont de la route du Grand-Lancy et du chemin de Gilly. Les deux parcelles concernées sont ici et là. La raison pour laquelle ce sujet revient ce soir est que, dans un projet initial, l'architecte avait traité que cette partie là, et que l'indice d'utilisation du sol devait être trop élevé, raison pour laquelle, ce projet a été groupé, de manière à permettre que l'indice d'utilisation du sol ne dépasse pas les 0,40.

Le projet architectural comprend, d'une part, un groupement de 20 villas mitoyennes qui s'insérera dans la pente naturelle du terrain sur cette parcelle en-dessous du château, et d'autre part, un groupement de 4 villas mitoyennes sur cette parcelle-ci. Comme vous allez pouvoir en juger, ce projet est très bien ficelé et sort de l'ordinaire sur le plan conceptuel. Il est à souligner que le Conseil administratif a examiné le projet à plusieurs reprises, avant qu'il nous soit soumis en commission, et que ses remarques ont été intégrées au projet présenté ici.

Séance ordinaire du 26 mai 2005

Il s'agit d'une présentation que l'architecte nous avait faite et qui concerne le groupement des 20 villas. Vous avez ici la route du Grand-Lancy, le chemin de la Colline, le chemin de Gilly, le château et donc les parcelles concernées sont ici.

Le projet qui est présenté des 20 villas constitue une cascade de logements sur l'emplacement de l'ancien verger qui existe actuellement en pente devant la maison Choffat. L'accès à cet ensemble se fera par la route du Grand-Lancy. Un parking extérieur se situera en bordure de route et des cheminements piétonniers serpenteront entre les différentes maisons. Les garages se situeront tous en sous-sol et donneront accès à chaque logement individuel.

Les modules, au nombre de 20, sont soit des logements de 190 m² avec 4 chambres, séjour et cuisine, soit des logements de 150 m² avec 3 chambres, séjour et cuisine. Les maisons sont basses, sur deux niveaux, avec balcon et terrasse donnant sur un patio au rez-de-chaussée. Tous les toits sont végétalisés en prairie maigre.

Vous voyez ici un montage 3D qui montre ce que pourrait représenter l'ensemble avec l'intérêt aussi des toits végétalisés. Cette construction en cascade qui dénature relativement peu le terrain original et l'insertion tout à fait remarquable par rapport à l'arborisation existante. Nous avons donc la route du Grand-Lancy, les parkings extérieurs, et une aire qui pourrait être une aire de jeux pour les enfants qui reste séparée de la route du Grand-Lancy.

Vous pouvez noter aussi que les concepteurs ont très bien tenu compte de l'insertion par rapport à la maison Choffat et son parc qui est là-devant et la végétation environnante. Un cheminement piétons reliera également le lotissement chemin de Gilly pour permettre notamment le passage des écoliers en toute sécurité.

Le second projet qui est encore un avant projet puisqu'il n'y a pas de demande d'autorisation de construire à ce stade, reflète également le souci de prendre en compte la partie boisée du terrain, son plateau naturel et la déclivité du terrain au Sud. Elles se situent sur un plan de coupe légèrement en contre-bas du château de Gilly, qui ne constitue pas non plus une menace architecturale pour le château et l'ensemble du lieu. Les abris prévus pour les voitures se situent ici et sont des abris en construction très légère et tiennent compte à nouveau de la végétation existante. Il est à souligner que ces bâtiments sont d'une architecture extrêmement sobre, une volumétrie très simple et qui privilégie beaucoup la lumière.

Ce qui est à signaler également sur ce projet est que l'assiette de classement de ces parcelles a été modifiée à l'initiative des concepteurs, dans le sens d'un agrandissement, d'entente avec la Commission cantonale des monuments, de la nature et des sites. Elle inclut également le château de Gilly et met de fait l'ensemble à l'abri de constructions ultérieures malheureuses.

Après félicitations à l'architecte pour la qualité de ses projets, le projet d'arrêté est accepté à l'unanimité.

Mme BUUNK-DROZ : Le projet est évidemment intéressant, nous sommes bien dans la nature, mais en voyant les plans et la partie 3D également, je m'interroge quand même sur l'architecture. Pourquoi est-ce que l'on doit toujours faire des petits carrés, des petits rectangles, des angles droits, et qu'on ne peut pas avoir d'autres formes de

Séance ordinaire du 26 mai 2005

bâtiments dans notre république ? Est-ce qu'il est possible de nous exprimer encore sur l'architecture de ces maisons ?

M. FAVRE : Je dois féliciter la rapporteuse pour son rapport très complet et très explicite, ce qui n'était pas facile. Ce projet est d'une remarquable qualité, et accepté à l'unanimité de la commission. Il y a la déclivité du terrain, le dégagement du château au niveau visuel, on aura l'aspect des jardins et non pas de lieux où les gens puissent s'ébattre. Il a veillé à insérer le deuxième avant-projet dans les arbres, je ne peux que vous inciter à aller de l'avant avec ce projet, il est original, c'est vraiment, c'est vraiment très créatif, ce genre de villas se fait énormément, elles ont beaucoup de succès, c'est très convivial. Je ne peux que vous inciter à voter oui.

M. AUGSBURGER : J'aimerais juste rappeler qu'il s'agit de la commission de l'aménagement du territoire et ladite commission n'a pas à se prononcer sur des normes architecturales quelles qu'elles soient. On doit se prononcer sur des rapports de surfaces, donc c'est la Commission de l'aménagement du territoire qui n'est pas une commission d'architecture, à moins qu'il y ait une innovation à Lancy, ce n'est pas le cas ce soir dans le débat. Ce projet est parfait, et vous avez également à le voter à l'unanimité.

M. RICHERT : Si effectivement la Commission de l'aménagement du territoire n'est pas une commission d'architecture, on peut tout de même regarder l'architecture proposée, et effectivement dans ce projet, je suis persuadé que si Mme Buunk-Droz avait pu suivre l'exposé de l'architecte qui était vraiment une personne brillante, très compétente et de qualité, quelqu'un attaché à un urbanisme de qualité, elle aurait certainement été convaincue que c'est effectivement un très beau projet.

M. FAVRE : Mme Buunk-Droz, appréciez-vous l'école de commerce André-Chavanne ?

Mme BUUNK-DROZ : Oui.

M. FAVRE : C'est le même architecte.

L'arrêté 10) est accepté par 28 oui – 0 non – 1 abstention. (Voir Annexe).

**11. COMMISSION DE LA SECURITE – Séance du 18 avril 2005 -
Rapporteur : M. Fabrice BADET**

- a) Problèmes de sécurité liés à l'exploitation du tram à Lancy**
 - **Audition de M. Z. El Hindi de l'Office des transports et circulation et**
 - **M. J.-L. Mary des Transports publics genevois**

=====

M. BADET présente le sujet : Permettez-moi de vous faire monter dans la rame. Une fois bien installés, vous n'aurez plus qu'à contempler le paysage depuis l'arrêt du carrefour de l'Etoile jusqu'au Bachet. Nous allons remonter le tracé de cette future ligne 15 qui ne va pas tarder à être inaugurée.

Séance ordinaire du 26 mai 2005

Nous serons assistés, pour cette balade, de M. Z. El Hindi de l'Office des transports et circulation, de M. J.-L. Mary chef de secteur aux TPG, et de M. Golay de Sitec, groupe mandataire pour toutes les questions liées à la circulation du tram.

Il faut savoir que le tram passera toutes les 5 minutes par les 4 arrêts de la commune et cela depuis le carrefour de l'Étoile. Les nouvelles rames auront une capacité de 250 passagers. Un premier tronçon sera en site propre, ensuite en site mixte depuis la Mairie et à nouveau en site propre sur l'avenue des Communes-Réunies, le tout géré par un système « IPHASE » permettant une fluidité du trafic des tramways. Ce système permet aux feux de signalisation de prévoir l'arrivée d'une rame et, par conséquent, de programmer une phase verte 30 à 40 secondes avant l'arrivée de celle-ci. Tout cela se fait automatiquement et est géré par un ordinateur. C'est pour cette raison que les wattmans doivent respecter la vitesse de leurs engins. Ils sont cependant toujours maîtres de leurs véhicules et, même si la conduite est un jeu d'enfant, ils doivent garder une grande concentration pendant tout le trajet.

À l'arrêt du carrefour de l'étoile, devant le Port Franc, des barrières devraient être posées afin d'éviter que certains passagers traversent directement la route pour reprendre le bus 4 qui ne les attend pas toujours. Pourtant M. El Hindi explique qu'un arrêt sur un îlot central est pourtant une bonne solution.

La boucle du Pont-Rouge servira toujours pour la remise à l'heure des trams et, en cas de pépin, elle restera toujours le terminus de ligne du bus 21.

Des automobilistes sont souvent surpris à la vue du feu situé après le Pont-Rouge qui n'est pas forcément visible. Pourtant il a déjà été déplacé, la situation n'est pas encore parfaite et il faudra attendre la fin des travaux avec un marquage au sol plus précis.

Après ce feu, c'est une pente de 6,4 % que la rame prendra sans aucun problème. La vitesse de celle-ci sera quant même réduite à 35 km/heure pour une sécurité optimale. Même la neige ne devrait pas poser de soucis, cependant ce sont les feuilles mortes et le froid qui peuvent être un danger, à défaut de ramasser les feuilles à la pelle, ce sont des végétaux à feuilles persistantes qui regarderont passer le tram. Le revêtement sera lui aussi un choix pour la sécurité. Aucun arrêt n'est prévu dans la montée ou dans la descente, au grand regret des habitants du groupe de Mallet.

C'est après l'arrêt de la Mairie que les choses commencent à se compliquer, au niveau de chez « Zinette » un giratoire avec feux sera posé. À l'arrivée de la rame, il empêchera la circulation sur le giratoire et déclenchera également la phase verte pour le prochain feu situé dans le carrefour de la route du Grand-Lancy/Communes-Réunies. Ceci permettra aux voitures voulant tourner également à gauche de ne pas gêner l'arrivée de cette rame.

Nous arrivons gentiment dans la dernière ligne droite des Communes-Réunies, avec la cohabitation au niveau de la place du 1er-Août et du chemin des Semailles, entre le tram et les cyclistes. Des feux de signalisation « danger tram » devraient faciliter le passage de ces deux moyens de locomotion, même si nous savons très bien que les cyclistes respectent « parfois » les feux verts.

En parlant de ce carrefour, le Président se dit soucieux quant au flux d'automobiles arrivant de la route du Pont-Butin qui engendre un bouchon que l'on a vu en nette diminution avec l'arrivée de l'autoroute. Un de nos invités, lui répond que l'arrivée du tram perturbera certainement un peu le trafic de notre ville, jusqu'à que nous trouvions tous nos marques et peut être de nouvelles habitudes.

Séance ordinaire du 26 mai 2005

Au niveau de l'arrêt Piscine, il y aura le passage souterrain que nous avons voté au Conseil Municipal. Même si ce passage sera plus convivial que le précédent, il aura une longueur certaine qui pourrait donner l'envie à certains piétons de traverser l'avenue des Communes-Réunies, c'est pour cette raison que l'Office des transports et circulation pense implanter un passage piétons en surface. La visibilité des automobiles à la sortie du tunnel pose un léger problème quant à l'implantation d'un tel passage, mais l'Office des transports et circulation continue son étude.

Nous arrivons enfin au giratoire des Palettes qui est la cause de cette réunion. En effet, le temps d'attente au feu rouge a fait poser la question aux « divers » de la dernière séance de sécurité. Il s'avère que c'est un dysfonctionnement du système électronique des nouvelles rames «City Runner » qui causait une longue attente à ce carrefour. Le signal qu'émet le tram pour avertir de son arrivée se déclenchait un poil trop tôt. Les wattmans doivent par conséquent signaler ce genre de problème afin d'y remédier. Si ce n'est pas le cas, cette même rame peut perdre environ 5 à 6 minutes sur un trajet.

Les invités remercient les autorités de l'invitation et se disent plus que satisfaits sur l'intérêt que la Ville de Lancy porte à l'arrivée de ce tram.

La boucle étant bouclée, nos invités se retirent tout en proposant à l'ensemble de la commission de prendre rendez-vous, afin que nous puissions essayer de conduire une de ces rames. Nous vous signalerons la date, afin que vous restiez sagement chez vous, en sécurité !

b) Divers

=====

M. BADET présente le sujet : Un commissaire se dit soucieux sur la sécurité d'un local de musique situé dans le sous-sol d'une école. Aucun détecteur de fumée ni de sprinkler. Notre Maire enregistre la demande.

La maison de la sécurité prend du temps à démarrer et ceci malgré les démarches faites par M. le Maire et son collègue M. Baertschi. Ils sont toujours en attente de la procédure AIMP, qui, selon le promoteur Lavizzari, ne devrait pas poser de soucis. Tous les corps de la sécurité attendent avec impatience le début des travaux. Surtout la Compagnie 35 qui attend la mise à l'abri de ses véhicules.

En réponse à la question d'un commissaire posée, il y a fort longtemps, concernant les pataugeoires de la commune, le Maire et M. Bise ne nient pas le danger de ces infrastructures, mais nos installations sont conformes selon la loi. Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents. Cependant la commune va faire poser des panneaux indiquant les numéros de téléphones en cas d'urgence et des recommandations de sécurité. M. Lance a quand même demandé aux communes, la Ville de Genève par exemple, leur façon de travailler sur le domaine, nous sommes toujours en attente de leur réponse.

Un document est remis aux commissaires en réponse à la question sur les mesures de sécurité prioritaires hivernales au niveau des routes.

Séance ordinaire du 26 mai 2005**12. COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT – Séance du 17 février 2005 -
Rapporteur : Mme Marceline DILONARDO****a) Propositions des Ateliers du Futur de l'Agenda 21
- Gestion des déchets**

=====

En l'absence de Mme DILONARDO, Mme REY présente le sujet : M. Deschenaux mentionne avoir participé, en compagnie de M. Grand, aux travaux de l'Atelier Déchets. Il a le sentiment que cet atelier a réinventé la roue. Les chiffres de récupération à Lancy s'améliorent afin d'atteindre le but exigé par le canton, soit 45 % de récupération.

Il constate que l'Atelier a bénéficié des informations de ses services, identiques à ceux reçus par cette commission; que le 80 % des actions proposées sont déjà en cours depuis de nombreuses années et que les aspects politiques et économiques de la commune n'ont pas été pris en compte.

Un commissaire, faisant partie du comité de pilotage, appuie ces propos et a le sentiment que les experts téléguident les Ateliers. Ils se sont immiscés dans les services de M. Deschenaux, sans rendre compte du travail de ces derniers. Il aurait été plus judicieux, d'après ce commissaire, en rédigeant les fiches, de prendre en compte les 3 pans du développement durable.

Suite à sa proposition, la commission accepte d'auditionner M. Chambaz, directeur de l'Office cantonal de gestion des déchets ainsi que M. Ousilou du service cantonal de l'énergie.

Fiche-action 1 :

" Consulter systématiquement le Service des parcs et promenades et maintenance sur la gestion des déchets lors de toutes les nouvelles demandes d'autorisation de construction et lors de la préparation des plans localisés de quartier "

Cette procédure judicieuse est en vigueur depuis mai 2004. Elle sera prise en compte pour la réalisation de la seconde étape du quartier des Mouilles ainsi que dans l'élaboration du projet concernant la Chapelle-les-Sciens

Fiche-action 2 :

" Actualiser régulièrement le Règlement communal des déchets ". Ce règlement existe depuis 6 ans. M. Spinucci en avait été l'instigateur. Un règlement est une chose, le faire respecter en est une autre ! Ce règlement, qui prend largement en compte le règlement cantonal, comporte notamment le tri à la source qui génère une multitude de problèmes :

- Les grandes régies sont réfractaires à l'installation de containers
- La difficulté d'installation de containers dans les anciens immeubles
- Dans les immeubles récents, les locaux destinés à la récupération sont souvent occupés par les concierges à d'autres fins.
- Beaucoup de propriétaires sont opposés aux dépenses occasionnées par l'achat de containers
- Peu de personnes utilisent les poubelles vertes en général, notamment à cause des odeurs.

Séance ordinaire du 26 mai 2005

Actuellement, la démarche de la commune porte sur un concept par quartier, mais cela n'est souvent pas aisé en raison des difficultés d'accès.

Concernant le compost, les containers enterrés ne sont pas satisfaisants : des déchets de jardins privés provoquent des surcharges. Malgré ces obstacles, le compost des déchets ménagers oscille en début d'année (sans les déchets de jardin), entre 29 et 46 tonnes.

Il est rappelé que la démarche de l'Agenda 21 doit être éducative et non répressive. Elle doit viser à changer les mentalités.

Fiche-action 3 :

" Inciter chaque entreprise installée sur la commune à améliorer la gestion de ses déchets, par exemple grâce à l'établissement d'un " Plan déchets ". Un plan cantonal sera publié cette année ; à charge des communes de l'appliquer.

Les grosses entreprises, comme la Migros, ne posent pas de problème; elles ont un plan de gestion des déchets. Seules les PME peuvent en poser, rebutées par le coût des opérations. Actuellement la commune intervient et propose des solutions selon les cas. La tolérance zéro est de nouveau à l'ordre du jour ; cela nécessitera une information aux entreprises.

Un commissaire souhaite que l'on mette en place un concept plus participatif. Le Conseiller administratif délégué précise que Lancy accueille 1100 entreprises et qu'une telle démarche ne peut s'appliquer qu'à longue échéance.

*Fiche-action 4 traitée avec la précédente:**Fiche-action 5 :*

" Sur les chantiers qui se déroulent sur la commune, favoriser les stratégies de gestion et d'évitement de production de déchets (notamment les plus polluants) auprès des artisans, des PME et des particuliers ". Cela dépend de la taille des chantiers. Aucun contrôle communal systématique n'est réalisé. Pour les plus petits chantiers, les déchets sont récupérés par les fournisseurs (peinture, moquettes) Les cartons d'emballage sont pris en charge par l'entreprise même. Il est précisé que chaque chantier d'immeubles possède des bennes de récupération. Dans les gros chantiers (celui de la Piscine), les déchets sont triés sur place. Le coût relativement cher est facturé par les entreprises et artisans. Des études montrent que le tri est dans l'intérêt du maître de l'ouvrage. Pour exemple, le chantier de l'école du Petit-Lancy, où les ouvriers ont suivi les informations données, ont pu réaliser une économie de 66 % sur une facture estimée à Fr. 195'000.--.

Fiche-action 6 :

" Promouvoir l'utilisation de matériaux écologiques à faible teneur en polluant et peu gourmand en énergie et de matériaux recyclés sur les chantiers conduits par la commune ". Il n'existe aucun règlement communal concernant les matériaux utilisés. Les concepts énergétiques sur les gros chantiers englobent ce point. Le Conseiller administratif évoque le conflit d'intérêts entre les économies d'énergie et la limitation des loyers dans des immeubles des Esserts.

Fiche-action 7 :

Séance ordinaire du 26 mai 2005

" Intégrer les conteneurs de déchets de manière discrète dans le paysage urbain ". La loi est claire. Les containers doivent se trouver dans un local destiné à cet usage, ce qui est parfois difficile à réaliser par manque de place. Un dossier concernant les quartiers de villas sera soumis prochainement à la commission.

Les fiches concernant l'Energie seront traitées lors d'une prochaine commission. M Chobaz déclare que le label Minergie sera attribué à la coopérative de Lancy-Square. Une réflexion se fait sur l'engagement d'un " M. Energie "

b) Divers

=====

En l'absence de Mme DILONARDO, Mme REY présente le sujet : Un commissaire propose d'organiser une visite de la Maison Guisan, située sur les hauts de Lausanne, elle est un véritable concept architectural visant toutes les économies d'énergie possibles, ainsi que leurs recyclages.

M. Chobaz distribue un article de la Feuille des avis officielle sur la gestion des eaux du réseau communal. Il s'agit de passer d'un système de fonctionnement réactif à un système proactif. Des subventions seront obtenues et les SIG prendraient en charge ce réseau secondaire. Opération donc blanche.

M. Deschenaux donne quelques chiffres concernant le recyclage pour l'année 2004. La production globale de déchets a subi une croissance de 2 %, celle des déchets triés de plus de 6 %. Le taux de récupération de la commune s'élève donc à 39,3 %, soit 1,6 % de mieux que l'an passé.

**13. COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT – Séance du 21 avril 2005 -
Rapporteur : Mme Piera ROUGE-LUETTO****a) Audition de M. Daniel Chambaz, Directeur du Service cantonal de gestion
des déchets du Département de l'intérieur, de l'agriculture et de
l'environnement****- Propositions de l'Atelier du Futur No 4**

=====

Mme ROUGE-LUETTO présente le sujet : M. Chambaz rappelle que la politique du canton, en matière de déchets, vise à préserver les ressources naturelles et que le canton a fait de grands efforts afin de répondre aux normes environnementales.

Les déchets sont à présent maîtrisés et il convient de préserver les ressources qui s'épuisent rapidement, 2 exemples :

- les forêts sont insuffisantes pour alimenter les besoins en papier de la planète, et les nouvelles plantations d'arbres pour la production de papier ne permettent pas à de nombreuses espèces de survivre, au vu des produits chimiques utilisés;
- le gravier utilisé à Genève viendra à manquer d'ici 20 ans et nécessitera de s'approvisionner plus loin.

Séance ordinaire du 26 mai 2005

Le recyclage est donc un enjeu important et le rôle des pouvoirs publics est primordial. La brochure « Concept cantonal de gestion des déchets » expose la politique du canton en la matière, et les mesures et objectifs à atteindre sont contenus dans le « Plan de gestion des déchets du canton de Genève ».

Les progrès en recyclage ont été formidables. L'objectif pour 2007 a été fixé à 45 %. Le verre, les déchets ménagers et les déchets de jardin peuvent faire l'objet d'un recyclage encore meilleur. Il faut rappeler que la moyenne suisse est à 47 %, preuve qu'il est possible de faire mieux. L'évolution à Lancy est très forte, grâce, notamment, aux levées porte à porte.

Lancy peut néanmoins obtenir de meilleurs résultats, en concentrant ses efforts sur la sensibilisation de la population et en mettant l'accent sur la collecte des déchets de cuisine et du verre. L'information, par le biais des écoles, est une mesure fondamentale. Ce programme complet est appliqué dans les écoles de Lancy. Les consignes et les jours de levée paraissent dans le Lancéen. M. Chambaz envisage qu'une information spéciale pourrait être faite pour les personnes de langue étrangère.

M. Chambaz explique que Lancy pourrait aussi accroître ses résultats à l'égard des entreprises. Il rappelle en effet que, si les grandes entreprises ont mis en place des politiques environnementales, tel n'est pas le cas des petites entreprises. Il pense que cela pourrait être judicieux de baisser ou de supprimer les tolérances communales. M. Chobaz trouve qu'il serait alors pertinent de prendre contact avec l'Association des communes genevoises afin de s'adresser à l'ensemble des communes au sujet de la suppression de ces tolérances.

La sensibilisation des entreprises, dit M. Chambaz, se fait branche par branche, via des guides professionnels. Le guide pour les agriculteurs est en cours et celui sur le papier pour les activités tertiaires est en train d'être finalisé.

Pour M. Deschenaux, le sujet des déchets des entreprises est débattu par la commission et la sensibilisation des petites entreprises, qui sont, avant tout, productrices de papier, est toujours très délicate à réaliser.

En ce qui concerne les déchets de cuisine, le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement ne suit pas forcément toujours les préavis de la commune; ces informations devraient être intégrées dans les procédures d'autorisation de construire.

Est évoqué aussi le principe des sacs poubelles payants, il est connu que cette pratique génère des dépôts sauvages. Quelques communes vaudoises ont adopté cette taxe et le district de la Côte envisage une telle politique, ce qui pourrait créer des problèmes de voisinage avec Genève.

La gestion des déchets relevant des communes, le canton ne touche pas de taxe. La comparaison des coûts de recyclage entre les 45 communes du canton est impossible, vu la disparité des systèmes de comptabilité. Toutefois le recyclage est autofinancé.

Agenda 21

Les propositions de l'Agenda 21 sont pertinentes. Toutefois, certaines mesures proposées par les ateliers du futur forment des doublons avec les pratiques du Service

Séance ordinaire du 26 mai 2005

des parcs, promenades et maintenance.

M. Chambaz rappelle que la politique de gestion des déchets s'intègre dans les préoccupations du développement durable, mais que le volume des déchets est inhérent à la consommation. L'utilisation de papier recyclé ou le remplacement des cartons d'emballage par des caissettes réutilisables en plastique sont des mesures excellentes. D'autres mesures, comme la suppression des sacs en plastique dans les grands magasins, pourraient être envisagées, mais pour l'instant cela n'entre pas dans les priorités de la Confédération.

La commission se prononcera sur les fiches d'action proposées par les ateliers du futur concernant la gestion des déchets, lors de la prochaine séance.

b) Divers

=====

Mme ROUGE-LUETTO présente le sujet : Les prochains points de récupération des déchets qui seront réaménagés sont celui du Bois-de-la-Chapelle et celui du Fief-de-Chapitre.

Les récupérateurs d'huile ont été supprimés aux points de récupération, car d'autres fluides, plus acides y étaient déversés. Cependant, il faut remarquer que les huiles de friture, dans leur emballage d'origine, peuvent être déposées dans les poubelles.

M. Chobaz rappelle que la commission devra traiter du réaménagement du parc de la mairie, en grande partie autofinancé grâce à l'indemnité cantonale pour la démolition de la salle de gym. Les façades de la mairie seront refaites en 2006.

**14. COMMISSION DE LA CULTURE – Séance du 2 mai 2005 -
Rapporteur : M. Christian MARCHIANDO****a) Fonds municipal d'arts visuels et appliqués**

=====

M. MARCHIANDO présente le sujet : Après un hommage rendu par le Vice-président à notre ancienne présidente Mme Degli Agosti, la commission a abordé la proposition faite par M. Lance et Mme Mamie de créer un Fonds municipal d'arts visuels et appliqués.

M. Lance nous présente une proposition de charte :

En quelques mots, ce fonds a, pour objectif, « l'amélioration et l'embellissement du patrimoine communal ». Il doit contribuer « à la vie artistique de la ville de Lancy ainsi qu'à la sensibilisation du public » dans le domaine des arts visuels et appliqués par des achats d'œuvres, des concours et des mandats directs. Il doit aussi se charger de l'entretien des œuvres acquises. Il complète ainsi les activités de la Ferme de la Chapelle et celles de la Villa Bernasconi.

Séance ordinaire du 26 mai 2005

Il est alimenté par un prélèvement de 1 % sur les travaux du patrimoine administratif. La somme encaissée ne peut-être thésaurisée d'une année à l'autre.

Une commission consultative de 9 membres est constituée pour formuler des propositions et pour accompagner les projets approuvés. Elle comprend un conseiller administratif, 2 conseillers municipaux, 5 artistes et 2 membres. Ces personnes sont élues au début de chaque législature.

M. Lance rappelle l'existence d'une ligne budgétaire annuelle de Fr. 9'000.-- pour les acquisitions d'œuvres d'art, ce qui est un montant limitatif. Il rappelle encore que cette proposition avait déjà été formulée en mars 2000 et que c'est sur l'impulsion de M. Tschumi, architecte, que ce projet est à nouveau présenté en commission. Il précise que M. Tschumi faisait partie du Fonds cantonal d'art visuel. Il déclare encore qu'il s'agit pour le moment d'une simple information et qu'il sera possible de revenir sur le sujet ces prochains mois.

Lors de la discussion qui suivit, plusieurs commissaires ont relevé que les sommes engrangées seront importantes. Cela permettra pour Mme Mamie d'équiper des places d'œuvres importantes.

M. Lance estime qu'il faudra peut-être revoir à la baisse le pourcentage du prélèvement.

Un commissaire se demande si un montant non dépensé peut être reporté à l'année suivante.

M. Lance répond par la négative et répète qu'il est nécessaire de l'attribuer chaque année.

Un commissaire signale qu'il devrait également être possible de geler une somme dans le but d'acheter une œuvre spécifique.

M. Lance rappelle alors que, de toute façon, les investissements en matière de construction sont connus à l'avance.

Un commissaire se demande quelle sera la démarche qui mène à l'achat d'une œuvre. M. Lance répond qu'une acquisition se fera en fonction de la commission de consultation.

Mme Mamie ajoute que des concours peuvent être réalisés afin de financer une œuvre devant décorer le parc, en prenant comme exemple celui de la mairie.

Un commissaire demande si un nouveau poste sera créé pour le secrétariat et comment les artistes siégeant dans cette commission seront payés

M. Lance répond qu'aucun poste ne sera créé. Les artistes recevront des jetons de présence.

Pour conclure ce point, un commissaire propose d'auditionner des représentants des communes qui ont adopté un fonds du même type. Il est aussi envisageable de consulter les règlements municipaux des autres communes afin de s'en inspirer.

Séance ordinaire du 26 mai 2005**b) Axes prioritaires du centre socioculturel de Lancy-Sud**

=====

M. MARCHIANDO présente le sujet : M. Lance rappelle qu'il est nécessaire d'avancer avec ce projet. Il pense que la commission pourrait se prononcer sur les 4 axes par le biais d'un vote de principe. Il ajoute que ces 4 axes doivent être respectés pour que le centre puisse fonctionner.

Il rappelle encore le vote de 2002 sur les activités qui devaient se dérouler dans le Palais de l'Equilibre, à savoir :

- une salle des fêtes
- une ludothèque
- une médiathèque
- une salle de spectacles pour la Maison de la danse
- des locaux autogérés
- des locaux en sous-sol
- des locaux communautaires
- des locaux de proximité
- des locaux de commerciaux
- un appartement de fonction.

Il précise en l'occurrence que la ludothèque, les locaux commerciaux, et l'appartement de fonction ne sont plus prioritaires. Il rappelle également que le principe du projet de Maison de la danse, qui pour lui est un pilier important de ce centre, a été accepté le 10 avril 2003.

Il rappelle encore que l'autorisation de construire du parking adjacent est caduque puisque la Fondation des Parkings n'a pas demandé de prolongement. Il ajoute à cet égard qu'une étude a démontré qu'il fallait 400 places, soit un parking plus grand que le projet initial, représentant une dépense de Fr. 15 millions, auxquels il faut ajouter les Fr. 32 millions inhérents à la construction du centre.

Il propose la présentation du groupe opérationnel de la Maison de la Danse au Conseil municipal avec la participation de MM. Beer et Mugny, Il pose la question s'il est nécessaire d'attendre celle-ci pour que le Conseil municipal se prononce sur les quatre axes du projet.

Mme Mamie pense que cette présentation sera intéressante puisque la vision des deux magistrats est globale et extérieure à la commune.

Un commissaire rappelle alors que la Danse Contemporaine regroupe une vingtaine de formations intéressées par ce projet. Il pense que la Danse Contemporaine représente donc une animation constante nécessaire à l'existence de ce centre.

Quelques commissaires souhaitent attendre cette présentation afin que leur groupe puisse se déterminer.

Et c'est cette position que la commission a adoptée.

c) Divers

=====

Séance ordinaire du 26 mai 2005

M. MARCHIANDO présente le sujet : Mme Mamie évoque ensuite « Mai au parc » et déclare que cette manifestation se déroulera uniquement à la Villa et dans le parc Bernasconi. Elle mentionne que le programme « Poussière du monde » sera intégré à « Mai au parc ». Elle précise qu'une yourte mongole sera dressée et que des spectacles de marionnettes et de la musique seront offerts au public. Elle déclare ensuite que l'exposition sur le thème « science, art conscience » se déroulera à la Villa Bernasconi dans le cadre du festival national « Science et cité » soutenu par la Confédération. Elle évoque encore la manifestation « Danse en été » qui se déroulera au début du mois de juillet (1-9 juillet) et qui verra une scène en plein air pourvue de 200 places. Deux spectacles seront donnés à cette occasion dont « Le poids des éponges ». Cet événement est financé par la Ville de Genève, le Canton de Genève et la Ville de Lancy.

**15. COMMISSION DES FINANCES – Séance du 9 mai 2005 -
Rapporteur : M. Karel STUDER**

Divers

=====

M. STUDER présente le sujet : Répondant à la demande d'un commissaire, formulée lors d'une séance précédente, M. Lance apporte les précisions suivantes quant à la destination du bâtiment sis au Vieux-Chemin d'Onex 7.

S'agissant d'une villa utilisée jusqu'à peu par un bureau d'architectes, des études de faisabilité ont été menées afin de déterminer si deux logements pouvaient y être créés ou si une organisation internationale, par exemple, y trouverait un intérêt.

Outre le fait que la distribution intérieure n'est pas optimale, l'environnement immédiat, à savoir un parc public, permettrait difficilement la justification d'un loyer adéquat pour des logements et élimine catégoriquement la piste d'une délégation internationale.

De plus, d'autres possibilités d'affectation ont été analysées, tant pour de la location à titre commercial que de la mise à disposition d'associations. Cette dernière possibilité a été retenue et un groupement de quatre associations est en cours de constitution d'une entité faîtière comprenant :

- L'association pour un développement harmonieux du quartier des Mouilles, avec pour objectif l'organisation d'activités pour les habitants, y compris les enfants.
- L'association Abracadabra, qui elle a pour but de favoriser le développement de la créativité et les moyens d'expression de l'enfant et l'adulte.
- L'association Farfelune dont l'objectif est le développement de la culture théâtrale, la création et la présentation de spectacles pour enfants et adultes, par le biais de contes et de marionnettes.
- Le collectif du Pif enfin, qui distille l'art du clown avec sa part de rêve et de poésie pour le plaisir d'autrui et intervient sur divers terrains afin de toucher jeunes et moins jeunes, en cultivant une certaine ouverture d'esprit nécessaire au développement de l'imagination, de la créativité et de l'expérience scénique.

Les modalités liées à cette mise à disposition gratuite du lieu, espérée pour septembre

Séance ordinaire du 26 mai 2005

2005, obligent les utilisateurs au bon usage, ainsi qu'à la prise en charge des frais d'exploitation.

Sur le plan comptable, ce bâtiment passera donc du patrimoine financier au patrimoine administratif.

Un commissaire souhaiterait connaître le montant des revenus fiscaux générés par l'exploitation du centre commercial de la Praille. M. Kaeser possède les chiffres relatifs à la taxe professionnelle qui s'élèvent à environ Fr. 100'000.-- par an. Toutefois, les revenus liés aux activités des employés des commerces ainsi que de l'administration du centre ne sont pas connus. A ce sujet, un commissaire fait part de son inquiétude quant à la certitude que la commune du lieu de travail soit bien indiquée sur les certificats de salaire, le numéro postal du centre commercial étant celui de Carouge.

M. Lance espère que les employeurs remplissent correctement les déclarations de salaires remises à leurs employés et M. Kaeser ajoute qu'il n'est pas possible pour la commune de vérifier la rectitude de ces informations.

16. ELECTION DU BUREAU

M. AESCHBACHER : Nous commencerons par l'élection du Président.

M. ERETZIAN : le groupe Radical présente M. Gilles Augsburger à la présidence.

M. AESCHBACHER : Je propose d'élire M. Gilles Augsburger président de ce Conseil en l'applaudissant.

M. AESCHBACHER : Je passe au poste de vice-présidence.

Mme BUUNK-DROZ : Le groupe Socialiste propose M. Alberto Perez-Iriarte.

M. AESCHBACHER : Il me semble que c'est un Ecologiste.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Avec une spontanéité qui vient du cœur, le groupe des Verts présente M. André Richert, avec mes excuses pour ce malentendu.

M. AESCHBACHER : Je pense que vous retirez la proposition socialiste. Pour le poste de Secrétaire.

M. FAVRE : Le groupe Démocrate-chrétien représentera M. Marc Guillermin.

M. AESCHBACHER : Nous avons maintenant besoin de membres. Un membre représentant le groupe Socialiste.

Mme BUUNK-DROZ : M. Alberto Perez-Iriarte.

M. AESCHBACHER : Un représentant de l'Alliance de Gauche.

Séance ordinaire du 26 mai 2005

M. DESPLANDS : M. Victor Todeschi.

M. AESCHBACHER : un représentant Libéral.

M. BOSSHARD : M. Charles Page.

Je félicite donc toutes ces personnes. Je constate que c'est à nouveau un Bureau masculin, élu par le Conseil, je précise.

17. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU PARTI SOCIALISTE POUR LE COMITE DU TERRAIN D'AVENTURES DU PETIT-LANCY

Mme BUUNK-DROZ : Nous proposons M. Javier Alonso pour cette représentation.

18. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU PARTI SOCIALISTE POUR LA COMMISSION D'EXPLOITATION DU STADE DE LANCY-FLORIMONT

Mme BUUNK-DROZ : Nous proposons Mme Louisa Alonso-Pentzke.

M. FAVRE : Puis-je savoir pourquoi il y a ces changements en cours de législature ?

Mme BUUNK-DROZ : J'ai fait une déclaration lors de la dernière séance. Il se passe tout simplement que M. Zehfus ne fait plus partie du groupe Socialiste. Il siège donc maintenant à titre personnel.

M. ZEHFUS : J'ai juste une question. J'ai reçu au mois de mai 2005 : parti M. Zehfus, je suis toujours S, S comme quoi ? sécurité ?

19. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Assez contente d'être devenue, de manière encore assez aléatoire, la première rapporteuse et certainement pas la dernière de ce Conseil, je voudrais juste suggérer, pour faciliter le travail de notre secrétaire, de lui adresser systématiquement les rapports par courriel.

M. JAQUET : J'aimerais intervenir sur deux points. Tout d'abord, je tiens à féliciter les responsables des restaurants scolaires de la commune pour l'obtention du label Fourchette Verte. Ce label garantit l'offre de menus variés et équilibrés respectant les besoins nutritionnels des enfants, selon les recommandations de l'Office fédéral de la santé publique.

Cet office est à l'origine d'un projet original de l'amélioration de la qualité de l'alimentation avec le concept de « Pyramyde » comprenant comme base les légumes

Séance ordinaire du 26 mai 2005

et les fruits, ensuite les céréales, puis les produits laitiers et en dernier lieu, la viande et le poisson.

A ce sujet, j'étais déjà intervenu, il y a quelques temps, pour proposer qu'une information sur l'alimentation des enfants soit fournie dans les crèches et les garderies de la commune, par exemple, par une distribution de documentation aux parents, par des affiches, etc., mais il ne me semble pas que cela ait été réalisé.

Je saisis l'occasion pour souligner également que l'Office fédéral de la santé publique insiste aussi, de manière plus générale, sur la nécessité d'une prise de conscience de l'importance pour la santé des facteurs de risque que sont, en plus d'une alimentation inadéquate, le manque d'activité physique et le tabagisme, en particulier en ce qui concerne les troubles cardio-vasculaires et le cancer qui représentent la grande majorité des causes de décès prématurés.

J'aimerais aussi intervenir en ce qui concerne la sécurité des cyclistes sur la route du Grand-Lancy depuis la Mairie à la descente, et depuis le Pont-Rouge à la montée. L'espace disponible est si étroit qu'il est étonnant qu'il n'y ait pas encore eu, à ma connaissance, d'accident grave.

M. ERETZIAN : Avec l'élection de M. Roland Pesse, je vous annonce les commissions qu'il va prendre ainsi que les modifications au sein de notre parti :

Commission de l'Agenda 21 : M. Roland Pesse

Commission de l'aménagement du territoire : M. Jérôme Maillard et M. Roland Pesse

Commission de la culture : Mme Mariefrance Dancet

Commission de l'environnement : M. Roland Pesse

Commission des finances et logement : M. Alain Eretzian et Mme Mariefrance Dancet

Commission de la sécurité : M. Jérôme Maillard.

Les autres restent identiques.

M. AUGSBURGER : Au sujet de la remarque de M. Alonso, rapportée à la page 610 du dernier procès-verbal, je cite : « *j'ai un peu l'impression de faire un travail de singe, on a eu tout le temps de discuter pour ces deux pavillons, on a reçu tous les documents concernant cet objet, et après en avoir discuté en séance de commission, voilà qu'on débarque avec de nouvelles solutions* ».

Si vous aviez été présent au début de la séance, vous auriez pu entendre que le Service des travaux et constructions était revenu, et avait annoncé des économies de Fr. 25'000.-- pour cet objet, suite à cette intervention. Je vous rappelle que nous sommes dans une démocratie, que l'assemblée ici présente est là pour débattre sur tous les sujets, même si une commission émet un préavis qu'il soit positif ou négatif.

Enfin, je reviens sur la question que j'ai posée à la dernière séance au sujet des crédits supplémentaires, à la page 35 concernant l'avenue Eugène-Lance 32, soit le restaurant Le Marignac.

Au budget Fr. 10'000.--, aux comptes Fr. 717'668.-- pour des travaux effectués par des entreprises mandatées par le locataire, et honorées par nous tous, contribuables.

M. Lance s'est engagé à répondre au niveau financier lors d'une prochaine séance de la Commission des finances et logement. Nous attendons sa réponse avec impatience.

Séance ordinaire du 26 mai 2005

Mme CASUTT : Je voulais juste vous rappeler que dimanche à 17 heures, le FC Grand-Lancy fait son tirage de « La Beuze ». Si vous voulez voir une vache sur un terrain de foot, je vous invite à venir, et vous aurez peut-être la chance de gagner Fr. 1'000.-- ou Fr. 1'500.-- si vous êtes sur place.

M. FAVRE : Concernant la Commission ad hoc La Chapelle-les-Sciers. Il y a eu une réunion il y a un mois et demi, à laquelle étaient conviés les Conseillers municipaux de la commune de Plan-les-Ouates, membres de la Commission de l'aménagement, pour leur présenter notre projet de résolution. Le groupe travaillait sur le périmètre de centralité de La Chapelle-les-Sciers.

Les avis des deux communes sont relativement opposés dans le sens que la Ville de Lancy a accepté tel quel ce projet de déclassement, la commune de Plan-les-Ouates demande des modifications, fait recours contre le vote du Grand Conseil, et entre autre, souhaite garder les villas qui sont le long de la route de Saconnex-d'Arve, sur lesquelles touche le haut du périmètre de centralité.

Il faudra qu'on se penche sur le problème. C'est que la FPLC qui traite sur le secteur de la commune de Lancy avance rapidement, par contre la commune de Plan-les-Ouates est beaucoup plus longue. D'autre part, les équipements publics qui seront nécessaires au fonctionnement du quartier sont situés sur Plan-les-Ouates, donc à mon avis, il faudra discuter assez rapidement pour régler ce problème.

On risque de se retrouver avec un secteur où des bâtiments seront réalisés rapidement sur la commune de Lancy et des écoles qui seront sur la commune de Plan-les-Ouates, qui elle, met les pieds au mur, même si cela va s'arranger c'est beaucoup plus long. A mon avis, on va se trouver à brève échéance devant un problème. Ce sont des arguments qui dépassent les compétences de notre commission, il serait bien que le Conseiller administratif délégué nous tienne informés des démarches et les relations qu'il a avec la commune de Plan-les-Ouates.

Concernant la séance publique qui a eu lieu jeudi dernier, l'information au Petit-Lancy pour les habitants concernant le périmètre des Marbriers, personnellement ainsi que les membres de la commission, ont trouvé un peu choquant de ne pas avoir été convoqués en tant que membres de la Commission de l'aménagement du territoire. La population elle oui, on est une démocratie, on peut se voir, on fait une landsgemeinde à Navazza, on invite toute la population, on présente les projets. Mais, j'entends l'essentiel qui relève de la population, on nous a déjà fait le « coup », on l'a plus ou moins accepté, mais là on ne nous a même pas tenus au courant, je l'ai appris le matin dans le Lancéen, et le soir, je n'ai pas pu y aller, cela m'aurait fait plaisir de voir ce qui était projeté dans ce secteur.

Mme BUUNK-DROZ : J'étais étonnée tout à l'heure d'entendre l'annonce de M. Baertschi concernant la vente des terrains. Je pense qu'il y a quelque chose qui doit m'échapper dans cette information. Il me semble que lorsqu'on achète ou vend des terrains, le Conseil municipal doit voter un arrêté. Or, si cela se passe durant le l'été, le Conseil municipal ne pourra pas voter d'arrêté. J'ai regardé la loi sur l'administration des communes, pour voir s'il y avait éventuellement autre chose qu'on pouvait évoquer, je n'ai trouvé que l'article 30K.

M. AESCHBACHER : Il s'agissait d'une promesse de vente, pas de la vente. M. Baertschi pourra certainement vous renseigner.

Séance ordinaire du 26 mai 2005

M. LANCE : En l'état, je n'ai pas d'éléments de réponses aux différentes interventions de ce soir. J'ai pris note de la remarque de M. Jaquet concernant la circulation des cyclistes sur la rampe du Pont-Rouge dans les deux sens. Je vous propose de reprendre ce problème lors d'une prochaine Commission de la sécurité.

J'ai une information pour les membres de la Commission des finances et logement, je vous propose de débiter la commission du 6 juin 2005 à 18 heures et non pas à 18.30 heures, étant donné que l'ordre du jour est très chargé.

A cette occasion, je serai en mesure de donner des éléments de réponses à M. Augsburgger concernant les travaux du restaurant le Marignac. C'est vrai que je n'en ai pas parlé lors de la dernière commission, car il me manquait un élément important que j'ai reçu entre temps.

M. BAERTSCHI : A M. Favre concernant la Commission ad hoc sur la Chapelle-les-Sciers, en effet, je vous remercie d'avoir fait un petit rapport, je vous aurais demandé de le faire à la prochaine Commission de l'aménagement du territoire, mais ce que vous nous présentez, montre parfaitement la difficulté qu'il y a à discuter avec des gens qui n'ont pas le même avis. Le Conseil administratif est toujours prêt à recevoir le Conseil administratif de Plan-les-Ouates, qui s'est senti fortement incité par votre Commission ad hoc, à nous rencontrer, alors qu'il n'avait pas tellement l'intention de le faire.

Nous, on est prêt, n'importe quand, à les voir et je crois qu'une séance devrait quand même être fixée, justement pour parler des problèmes que vous évoquez, et qui sont des problèmes relativement graves. Le plan directeur de quartier qui a été annexé avec le déclassement, avait une centralité qui se trouvait sur Plan-les-Ouates et à l'époque, nous avons discuté avec le Conseil administratif de Plan-les-Ouates pour voir les modalités de cette centralité, mais qui n'était pas remise en question, dans une séance, il y a quelques mois. Maintenant, les choses ont changé et peut-être qu'une plus grande intransigeance de la part de nos collègues du Conseil administratif de Plan-les-Ouates est de mise, mais rassurez-vous, nous allons toujours boire des verres, et nous nous entendons bien.

Pour les Marbriers, en effet, je dirais au contraire du plan directeur de quartier des Semailles qui était un plan directeur qui en était à son début, il m'avait semblé important de convoquer tous les membres pour voir un peu comment cela allait partir. En l'occurrence, là j'ai estimé, à tort peut-être, que ce plan directeur de quartier vous avait déjà été présenté, il y a une année et demie, à la Commission, j'avais fait venir Mme Mayor pour vous le présenter. Ce qui a été proposé aux habitants, c'était à peu près la même chose, il n'y avait pas de grosse différence, c'est la raison pour laquelle, je n'ai pas pensé important de vous communiquer ceci, et je m'excuse de ne pas l'avoir fait. Vous auriez très bien pu y assister. Une omission involontaire de ma part. Toujours est-il, qu'il devrait y avoir une enquête publique qui aura lieu, si tout va bien, au mois de juin, donc les remarques seront faites pendant l'été et la première Commission de l'aménagement du territoire du mois de septembre sera certainement consacrée aux remarques et à l'étude de ce plan directeur.

Pour Mme Buunk-Droz, c'est une question qui a nous a longuement préoccupés, faut-il que le Conseil municipal vote une promesse de vente ? Alors, une promesse de vente, ce n'est pas une vente, donc en principe, le Conseil municipal doit vendre ou acheter quelque chose, mais pas promettre de vendre ou d'acheter, en sachant qu'entre la

Séance ordinaire du 26 mai 2005

promesse et la réalisation, il y a souvent des années qui se passent, des difficultés, etc. Après consultation de la personne qui est responsable de la Surveillance des communes genevoises, elle nous a dit : non, en principe c'est au Conseil administratif de faire cette promesse qui n'engage que lui, en fait, avec le risque évidemment que vous disiez non, parce que nous avons dit oui, c'est un problème. On pourrait déjà vendre maintenant, mais on ne peut pas vendre tant que le projet n'est pas fait, ce ne serait aussi pas responsable de notre part de dire : nous vendons et après il ne se passe plus rien.

Nous avons pris ces renseignements et réponse nous a été donnée que c'était au Conseil administratif de faire cette promesse de vente, c'est bien la raison pour laquelle, j'ai tenu à vous informer. C'est un acte important, mais tout ce que nous pouvons faire, c'est vous mettre au courant, ça risque de ne pas arriver avant une année et demie, deux ans, pour certains, ce sera peut-être après les élections, on n'en sait rien, c'est un peu toute la difficulté, on espère que cela arrivera avant parce que, admettons qu'on ait un nouveau Conseil, je ne sais même pas si je serai encore là, un nouveau Conseil municipal qui change tout, on prend des risques. Je crois que tout le monde prend des risques dans ce cas-là et l'évaluation de ces risques nous a semblé être la suivante : un maximum d'informations d'une part et d'autre part, on fait notre travail.

M. STUDER : J'ai été interpellé par le Président du Canidé club agility de Genève. Les dirigeants de ce club fondé en 1992 et qui compte une trentaine de membres, sont à la recherche d'un terrain de remplacement susceptible d'accueillir leurs activités.

En effet, le lieu actuel, situé à la route du Bois-de-Bay à Satigny, doit être restitué à l'Etat dans le cadre de la construction éventuelle d'une station d'épuration des eaux usées.

Etant donné que les problèmes liés aux détenteurs de chiens font régulièrement parler d'eux dans le cadre de ce conseil et de nos commissions, il me semblerait judicieux d'envisager de recevoir sur le territoire de notre commune une activité comme celle-là.

Offrir la possibilité, in situ, à certains propriétaires de chiens de dressage harmonieux de leur animal préféré pourrait peut-être représenter une alternative civique aux mesures de répression que nous sommes obligés d'appliquer aujourd'hui.

Le matériel actuel de ce club, composé d'un simple cabanon en bois et d'obstacles amovibles, ne nécessiterait pas la mise en place d'importantes infrastructures en plus d'un terrain d'environ 30 x 30 m.

Je remercie d'ores et déjà, au nom du Canidé Club Club Agility, les personnes compétentes de se pencher sur ce dossier.

M. ALONSO : Juste pour faire une annonce, samedi 28 dès 09.30 heures, nous avons organisé deux stands devant les Migros du Petit et du Grand-Lancy sous le sigle « J'y vis, j'y vote » ceci en réponse aux résultats des votations du 24 avril, donc vous êtes tous conviés. Je voudrais tout spécialement inviter mon collègue, Gilles, parce qu'il y aura des bananes.

M. AUGSBURGER : Parce que je suis seul à avoir fait campagne pour « J'y vis, j'y

Séance ordinaire du 26 mai 2005

vote », contrairement à vous.

M. ALONSO : Absolument.

M. PAGE : Je voudrais revenir sur cette promesse de vente et je partage les soucis de Mme Buunk-Droz. Je crois que juridiquement, on fait une promesse, on s'engage, et j'ose espérer que dans cette promesse, il y a une réserve qui stipule que si le Conseil municipal ne vote pas le projet dans son ensemble, cette promesse tombe. J'aimerais qu'on jette un coup d'œil sur ce que l'on a promis, parce qu'autrement, M. Baertschi risque d'avoir des ennuis s'il doit payer les pots cassés.

M. BAERTSCHI : Merci de vos conseils M. Page, je tâcherai d'y répondre avec un maximum de précisions.

M. CHOBASZ : Formellement, de toutes façons, la compétence revient au Conseil municipal. Même s'il y a une promesse de vente, ça ne peut être donc que sous réserve de l'aval du Conseil municipal quant à la décision finale.

M. PAGE : Il vaut mieux le dire dans la promesse.

M. CHOBASZ : Tout à fait.

20. QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y pas de question.

21. MESSAGE DU PRESIDENT SORTANT

M. AESCHBACHER : Mesdames, Messieurs,

Il est de tradition que le Président du Municipal sortant prenne la parole lors de son dernier Conseil Municipal. Et comme j'ai peur que nos trois Conseillers administratifs ne se lèvent pas demain matin, parce qu'ils partent très tôt pour leur sortie de l'Association des communes genevoises, j'ai fait en sorte qu'ils ne ratent pas leur avion. Je vous ai concocté un petit discours en m'inspirant, de Fidel Castro, je vous rassure, pas au niveau du contenu, mais sur la réputée longueur de ses discours. J'espère donc pouvoir tenir jusqu'à demain matin.

C'est pourquoi, j'ai le plaisir de clore cette séance en vous adressant ces quelques mots.

Je tiens tout d'abord à remercier mon Bureau, auquel j'associe notre Maire sortant, M. François Lance, qui m'a épaulé tout au long de cette année et dont les séances, je tiens à le mentionner, se sont toujours déroulées dans la convivialité et la bonne humeur. Notre huissier, Jean-Louis Breda, toujours égal à lui-même, c'est-à-dire constant, de bonne humeur et efficace, quels que soient les résultats du Calcio.

Séance ordinaire du 26 mai 2005

Je souhaite également remercier la secrétaire de notre conseil, Maya Augsburg, qui, non seulement a rempli sa fonction avec compétence et qualité, mais s'est même découvert une nouvelle fonction lors de notre dernier Conseil municipal, celle d'éclairagiste, ainsi que l'administration communale dirigée par notre secrétaire générale Odile de Garrini sur qui j'ai toujours pu compter. En guise de reconnaissance permettez-moi, Mesdames, de vous remettre un bouquet de fleurs.

Au cours de cette année de présidence, j'ai eu le plaisir de rencontrer et d'apprendre à mieux connaître notre ville de Lancy lors de nombreuses manifestations auxquelles j'ai été convié.

J'ai même eu le privilège de porter plusieurs casquettes, en passant de président du Conseil municipal, à celui de Président du Conseil administratif lors d'une assemblée générale d'un club sportif, et j'ai même été ordonné Abbé sur l'invitation qui m'est parvenue pour le Noël des Aînés.

En ce qui concerne ce Conseil je peux dire que je n'ai pas été épargné puisque je pense avoir à peu près épuisé et testé toutes les possibilités données par notre règlement en passant du vote à bulletin secret à l'appel nominal, de la prestation de serment au renvoi en commission et j'en passe et des meilleures.

Sur un plan plus politique, je ne peux que me réjouir des relations et des discussions encore humaines et courtoises de cet hémicycle, qui ne se laisse pas aller à des effets de manches et de caméras comme c'est trop souvent le cas dans d'autres conseils, et ce au détriment de la recherche de solutions acceptables par et pour tous.

J'ai également eu le plaisir de mieux découvrir certains élus, notamment au travers de notre course ou lors de diverses manifestations sur notre commune.

En revanche, j'ai un très grand regret, que j'aimerais partager avec vous. Celui d'un manque de rigueur et d'engagement, de certains membres de ce Conseil dans l'étude des dossiers. Nous devons nous rappeler que nous avons été élus par la population et qu'un homme ou une femme politique, c'est un peu comme un livre, il n'est rien sans l'électeur.

Je souhaite enfin plein succès à mon successeur M. Gilles Augsburg, même s'il ne pourra plus agrémenter nos soirées de ses fameux coups de sang, comme celui de ce soir et, qui je n'en doute pas, sera digne de cette charge. Pour ma part, je me réjouis de retourner sur ces bancs afin de participer activement aux débats.

En conclusion j'aimerais vous laisser méditer cette phrase d'Henri Kissinger, en espérant qu'à Lancy ce ne sera jamais le cas.

« C'est vraiment dommage que 90 % des politiciens donnent une mauvaise réputation aux 10 % qui restent. ».

car il ne tient qu'à nous de l'éviter.

Vive la Suisse, Vive Genève, Vive Lancy.

Je clos ce Conseil et vous convie à boire un verre au carnotzet.

Séance ordinaire du 26 mai 2005

La séance est levée à 21 heures 35.

Le Secrétaire :

Bernard DESPLANDS

Le Président :

Thierry AESCHBACHER